



CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2025/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

Madame LORES Monique - Monsieur DRUART Frédéric - Monsieur BOURVEN Julien - Madame FONTAINE Sabrina - Madame LOWINSKI Eva - Madame FADLI Hafida - Madame COHEN Rachel - Madame CHENU Stéphanie

ETAIENT EXCUSÉS :

Madame DESPRES Catherine - Monsieur HUTIN Sébastien - Madame KALUZA Monique - Madame WANDJI Caline - Madame ROUSSEAU Mireya - Monsieur NORTIER Gilles

ETAIENT ABSENTS :

Madame HOUINSOU Alexia - Monsieur BELHOUAS Salem

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 17

en exercice : 17

Présents : 9

Représentés : 0

Excusés : 6

Absents : 2

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE CONCERNANT LA MISE A JOUR DES HABILITATIONS DES REFERENTS ADMINISTRATEURS ET UTILISATEURS

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'avenant portant sur la mise à jour des habilitations des référents administrateurs et utilisateurs de « Mon compte partenaire Caf », afin d'assurer la régularité administrative du partenariat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 123-4 et suivants
Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la délibération n° 2017/055 en date du 14 décembre 2017 autorisant le Président du CCAS ou son représentant légal à signer la convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocation Familiale,

Vu la délibération n° 2020/033 du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Président et à la vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des administrateurs et des utilisateurs du portail CAF suite à des évolutions internes du personnel,
Considérant l'importance de garantir la sécurité et la traçabilité des accès aux données partagées,

DELIBERE

Article 1er: Approuve la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre le CCAS de la commune de Choisy-le-Roi et la CAF, portant sur l'actualisation des administrateurs et utilisateurs habilités à accéder aux services CAF en ligne.

Article 2 : Autorise le Président du CCAS ou son représentant légal à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

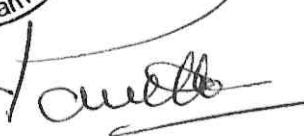
Article 3 : Précise qu'en cas de tout changement ultérieur de personnel affecté à ces fonctions, une nouvelle mise à jour par avenant sera transmise à la CAF.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 16 juin 2025

Pour extrait conforme,


Marino PANETTA
Président du CCAS
VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal
d'Action
Sociale
(Val-de-Marne)